

Les vivaces et annuelles comestibles

Cette formation est offerte
en collaboration avec



Formation à distance offerte au coût de 25 \$ + taxes.
Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 %
(jusqu'à concurrence de 25 \$/heure)*

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux jardineries, paysagistes, concepteurs de jardins, pépinières et serres ornementales.

DATES DES FORMATIONS :

3 BLOCS DE 3 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Les mardis 6, 13 et 20 avril 2021 de 13 h à 16 h.

Gr. 2 : Les mercredis 14, 21 et 28 avril de 13 h à 16 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

- 1. Les différents types d'utilisations possibles : comestibles, tisanes, épices, fibres, médicinales, aromathérapie, phytothérapie, fabrication et transformation artisanales (ex. savons, huiles, etc.), insectifuges**
- 2. Présentation d'espèces, variétés et cultivars de plantes annuelles comestibles et utilitaires**
 - Description des caractéristiques utilitaires pour les essences présentées
 - Présentation des usages en fonction des différentes parties (racines, tiges, fleurs, fruits, feuilles) selon les essences ciblées
- 3. Présentation des espèces /variétés /cultivars de plantes vivaces comestibles et utilitaires**
 - Description des caractéristiques utilitaires pour les essences présentées
 - Présentation des usages en fonction des différentes parties (racines, tiges, fleurs, fruits, feuilles) selon les essences ciblées

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec 